

UN RÉSEAU EUROPÉEN

Natura 2000 est le réseau européen de sites naturels identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des habitats naturels et des espèces animales et végétales qu'ils abritent. Ce réseau cohérent est représentatif de la biodiversité européenne.

L'objectif de Natura 2000 est de favoriser le maintien de la biodiversité tout en prenant en compte les exigences économiques, sociales et culturelles spécifiques aux sites, dans une logique de développement durable.

ORIGINALITÉ DE NATURA 2000

- Approche qui dépasse les frontières des Etats pour mieux protéger les écosystèmes à l'échelle d'un continent ;
- Prise en compte du contexte local pour concilier préservation de la nature et préoccupations économiques, sociales et culturelles ;
- Participation des acteurs locaux à la gestion des sites.

LES SITES NATURA 2000 SONT DESIGNÉS AU TITRE DES DEUX DIRECTIVES

- La directive "Oiseaux" du 30 novembre 2009 (2009/147/CE) (abrogeant la directive 79/409/CEE) : elle vise la conservation à long terme de toutes les espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne, en identifiant 181 espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Cette directive crée les Zones de Protection Spéciales (ZPS).
- La directive "Habitats, Faune, Flore" du 21 mai 1992 (92/43/CEE) : elle établit un cadre pour les actions communautaires de conservation de certaines espèces de faune (autre que les oiseaux) et de flore sauvages ainsi que d'habitats naturels présentant certaines caractéristiques. Cette directive répertorie 231 types d'habitats naturels ⁽¹⁾ et 900 espèces animales et végétales dits d'intérêt communautaire ⁽²⁾. Cette directive crée les Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Les sites sont proposés à la désignation à la Commission Européenne par les Etats membres.

(1) Qu'est-ce qu'un habitat naturel ? Au sens de la directive "Habitats, Faune, Flore", les habitats naturels sont des "zones terrestres ou aquatiques, se distinguant par leurs caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles".

Exemples : Pinèdes méditerranéennes de pins d'Alep, Herbiers à Posidonie...

.L'habitat d'une espèce (animal, plante, champignon,...) est l'ensemble des lieux caractérisés par leurs conditions géographiques, physiques et biotiques, permettant la vie et la reproduction de l'espèce.

Exemples : eaux dormantes, prairies humides, vieux murs...

(2) Qu'est-ce qu'un habitat d'intérêt communautaire ? Ce sont les habitats correspondant aux types mentionnés à l'annexe I de la directive "Habitats, Faune, Flore" et qui ont été sélectionnés en fonction des critères suivants : des habitats en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle, ayant une aire de répartition réduite par la suite de leur régression ou en raison leur aire intrinsèquement restreinte ou des habitats constituant des exemples remarquables, propres à une région biogéographique européenne, représentatifs de la diversité écologique de l'Union. Certains habitats et espèces d'intérêt communautaire en danger de disparition ont été désignés comme prioritaires. C'est le cas, par exemple, des herbiers de Posidonies ou des lagunes côtières.

QUELQUES CHIFFRES

Au sein de l'Europe à 27, près de 5 000 sites Natura 2000 ont été classés Zones de Protection Spéciale pour les oiseaux (ZPS) et près de 22 000 sites ont été proposés au titre de la directive "Habitats Faune Flore" pour devenir des Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Ces 27 000 sites recouvrent le territoire de l'Union Européenne à hauteur de 18%.

En France, le réseau Natura 2000 comprend 1 746 sites (381 sites au titre de la directive "Oiseaux" et 1 365 sites au titre de la directive "Habitats Faune Flore") s'étendant sur 6,9 millions d'hectares terrestres (soit 12,5 % du territoire) et 3,9 millions d'hectares d'espaces marins.



**HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS**

24 Cours Masséna,
06600 Antibes